



Tartegnin, le 29 janvier 2024

MUNICIPALITÉ DE TARTEGNIN

PREAVIS MUNICIPAL N° 3/2024

Demande d'un crédit pour la rénovation du mur du cimetière et la pose d'un 2^e columbarium

Au Conseil général de Tartegnin,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

L'année passée, plus de 10 mètres du mur en pierres sèches bordant le cimetière a été réparé avec satisfaction. Toutefois, une 2^e étape de restauration est nécessaire et la Municipalité souhaiterait que cet endroit soit rénové dans les règles de l'art.

De plus, après la mise en place, en 2015, du columbarium, nous vous informons que de plus en plus de personnes choisissent cet endroit comme lieu de sépulture et nous arrivons prochainement au bout de ces capacités. Aussi, la Municipalité propose de mettre un 2^e columbarium en place afin que tout un chacun puisse choisir librement où reposer.

Coûts

| | | | |
|------------------------------------|------------|------------------|------------|
| Réfection du mur en pierres sèches | CHF | 16'090.90 | TTC |
| Columbarium | CHF | 13'000.00 | TTC |
| Imprévus (10%) | CHF | 2'909.10 | TTC |
| TOTAL | CHF | 32'000.00 | TTC |

Le montant de CHF 32'000.00 sera amorti sur 10 ans dès l'année qui suit la fin des travaux, selon les directives du nouveau plan comptable MCH2.

CONCLUSIONS

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de la Commune de Tartegnin

vu le préavis de la Municipalité n° 3/2024,
ouï le rapport de la commission de gestion,
attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,


décide

- D'autoriser la Municipalité à réaliser la rénovation du mur du cimetière et la pose d'un 2^e columbarium pour le montant maximum de CHF 32'000.00,
- D'autoriser la Municipalité à financer le montant par un emprunt, si les liquidités courantes ne suffisent pas.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 1^{er} février 2024, pour être soumis à l'approbation du Conseil général.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, à l'expression de notre considération distinguée.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

The seal of the Municipality of Tartegnin, featuring a central shield with a crown on top, surrounded by the text 'MUNICIPALITE DE TARTEGNIN' and 'LIBERTÉ PATRIE'.

Le Syndic La Secrétaire

Stéphane Jayet Céline Etoupe